



REGLEMENT

2

DECLARATION DE MATCH AMICAL SIMPLE

3

ROLE DU CLUB OU DE LA STRUCTURE DECLARANT

3

ROLE DE L'ORGANISATEUR

6

ROLE DU CLUB A RECEPTION DU MESSAGE D'ACCORD

8

RÈGLEMENT

TOURNOIS, RENCONTRES AMICALES

139 PRINCIPES

Est considéré comme rencontre ou tournoi amical toute rencontre hors compétitions et qui est ouverte au public.

Toute rencontre amicale ou tournoi doit faire l'objet d'une déclaration d'organisation **au moins 15 jours avant la date p** **révue**, afin d'obtenir une autorisation de la part de l'instance fédérale compétente. Le non-respect de cette obligation entraîne pour les matches amicaux de niveau national l'impossibilité d'utiliser les outils informatiques fédéraux (Gest'hand, FdME).

Les déclarations seront établies par l'organisateur de la rencontre ou du tournoi à partir du logiciel Gest'hand. La validation sera faite par l'instance du niveau de jeu concerné, étant précisé que le niveau de jeu de référence sera celui de l'équipe du plus haut niveau.

140 COMPÉTENCES

Seules les rencontres et tournois concernant des équipes de clubs nationaux, masculins et féminins, et les équipes étrangères de haut niveau doivent être autorisées par la FFHandball (commission d'organisation des compétitions).

Les rencontres concernant des équipes de niveau territorial doivent être traitées par l'instance du niveau de jeu concerné.

141 ARBITRAGE

Dès lors qu'une rencontre amicale sera officiellement autorisée par l'instance compétente, il appartiendra au club organisateur de saisir la conclusion de match correspondante dans Gest'hand afin que la demande de désignation de juges arbitres soit générée informatiquement.

La désignation des juges arbitres se fera suivant le niveau de jeu plus élevé des équipes en présence. La DNA désigne des juges-arbitres nationaux sur des rencontres auxquelles participent des équipes de niveau LNH et LFH ainsi que des équipes étrangères. La CCA désigne des juges arbitres nationaux sur les rencontres auxquelles participent des équipes nationales de niveau D2F et N1M.

La CTA, en relation avec les secteurs d'appartenance, désigne les juges arbitres nationaux et/ou territoriaux sur les rencontres auxquelles participent des équipes de niveau nationales N1F, N2M, N2F ou N3M. La CTA désigne des juges arbitres territoriaux sur des rencontres où auxquelles participent des équipes de tous niveaux territoriaux.

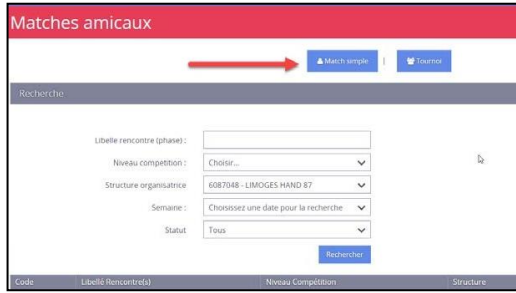
DECLARATION DE MATCH AMICAL SIMPLE

ROLE DU CLUB OU DE LA STRUCTURE DECLARANT

Cliquer sur Matchs amicaux



Cliquer sur match simple



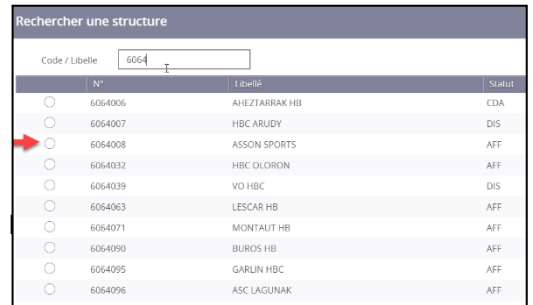
Dans le masque qui s'ouvre



Le club Hôte est saisi automatiquement



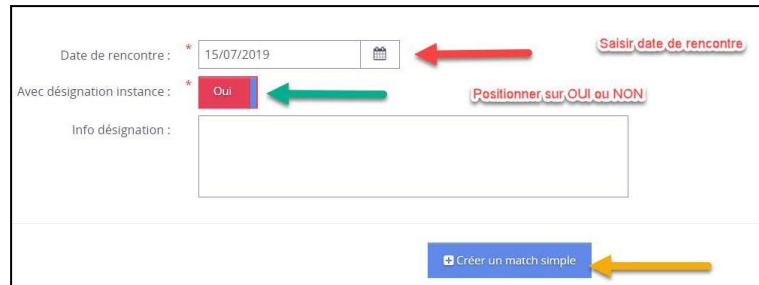
Pour trouver l'équipe adverse cliquer sur le crayon en bout de ligne. Sélectionner le club ; Si vous connaissez le numéro saisissez le en entier.



Saisir le club Hôte en recherchant le club avec le crayon en bout de ligne. automatiquement, mais vous pouvez le changer.



Saisir la date de la rencontre
Si vous souhaitez une désignation d'arbitres
Mettez les infos concernant la désignation
(Proposition d'arbitres ou autre)



Un message vous informe que le match a été créé
Cliquez sur « Créer un match simple »



Un message est envoyé à l'organisateur pour validation du match. Il est également dans son almanach.

| Concerne | Actions à faire | Échéance |
|---|--|--|
| Compétition | Vous avez 7 match(es) amical(aux) à valider (7) | 18/07/2019 |
| précédent 1 suivant | | |
| Alertes de ma structure | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Équipement 5 0 0 | <input checked="" type="checkbox"/> Licence 1 0 0 | <input checked="" type="checkbox"/> Compétition 0 0 7 |
| Concerne | Actions à faire | Échéance |
| Licence | Vous avez 1 licence(s) à relancer (1) | 19/06/2019 |
| Équipement | Vous avez 2 classement(s) à renouveler (2) | 10/09/2015 |
| Équipement | Vous avez 3 équipement(s) à classer (3) | 24/06/2019 |
| Compétition | Vous avez 7 match(es) amical(aux) à valider (7) | 18/07/2019 |

RÔLE DE L'ORGANISATEUR

L'Organisateur clique sur le lien dans l'almanach

Libellé rencontre (phase):

Niveau compétition: Choisir...

Structure organisatrice: 5000000 - FEDERATION FRANCAISE DE...

Semaine: Choisissez une date pour la recherche

Statut: à valider par votre structure

Rechercher

| Code | Libellé Rencontre(s) | Niveau Compétition | Structure | Date début | Etat | |
|--------------------------|--------------------------------|------------------------------|----------------------------------|------------|--------------------------|--------|
| M5000001A | test3 | Non Classifié Régional | FEDERATION FRANCAISE DE HANDBALL | 16/07/2019 | En Attente de validation | Ouvrir |
| M5000001A | test10 | Equipe de France Seniors F&M | FEDERATION FRANCAISE DE HANDBALL | 16/07/2019 | En Attente de validation | Ouvrir |
| M5000001A | Tournoi des filles - 1 sept 19 | Prenationale | FEDERATION FRANCAISE DE HANDBALL | 31/08/2019 | En Attente de validation | Ouvrir |
| LIMOGES-ASSON 29/07/2019 | PRO D2 | | FEDERATION FRANCAISE DE HANDBALL | 29/07/2019 | En Attente de validation | Ouvrir |

Puis sur OUVRIER en face du match à valider. LA STRUCTURE EMET SA DECISION

REFUS

Date de rencontre: 29/07/2019

Avec désignation: **Oui**

Info désignation:

Avec délégation d'arbitrage: **Non**

Action: **Refuser** Motif:

MET OUI OU NON

En cas de refus le motif est obligatoire

ET VALIDE

ACCORD

Club

1 6087048 - LIMOGES HAND 87

Date de rencontre: 20/08/2019

Avec désignation: **Oui**

Info désignation:

Avec délégation d'arbitrage: **Non**

Action: **Valider**

Valider

Un message informe la structure organisatrice que la validation est effectuée.

Rencontre amicale validée

Rencontre amicale /LIMOGES-ASSON-20/08/2019 validée

La rencontre amicale /LIMOGES-ASSON-20/08/2019 initialement prévue le 20/08/2019 a été validée par la structure organisatrice FEDERATION FRANCAISE DE HANDBALL

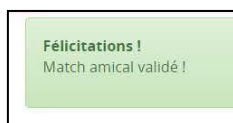
le 02/07/2019 11:53

ON est Tous Handballeurs

CHARTRE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE

Retrouvez les 18 principes qui illustrent les valeurs, règles morales et devoirs dont tous les acteurs du handball doivent être dépositaires et responsables.

Un message est envoyé au club organisateur



ROLE DU CLUB A RECEPTION DU MESSAGE D'ACCORD

Le club fait une recherche

| Code | Libellé Rencontre(s) | Niveau Compétition | Structure | Date début | Etat |
|------------|---------------------------|--------------------|----------------------------------|------------|--------|
| M50000002A | /LIMOGES-ASSON-20/08/2019 | PRO D2 | FEDERATION FRANCAISE DE HANDBALL | 20/08/2019 | Validé |

Et clique sur OUVRIR en face du match.

| # | Club | Club / Convention | Nom Équipe |
|---|---------------------------|-------------------|------------|
| 1 | 6087048 - LIMOGES HAND 87 | LIMOGES HAND 87 | LH87 |
| 2 | 6064008 - ASSON SPORTS | ASSON SPORTS | ASSO |

L'agenda des rencontres s'ouvre et la rencontre est créée. Le club clique sur OUVRIR pour saisir sa conclusion de match

Code FDM: GACDRQ Catégorie: n°1176300
Club hôte: 6087048 LIMOGES HAND 87 L.H.87
Date du match: 20/08/2019 18:00 Date d'envoi de la conclusion: empty

Salle
Nom de la salle: HENRI NORMAND
Adresse: 3 ALLEE DU MARECHAL FRANCHET D'ESPERY
87000 LIMOGES FRANCE

Colle autorisée par la compétition: Toutes colles autorisées
Colle de la rencontre: Colle Invalable à Teau uniquement

Maillot
Joueur: dropdown Gardien: dropdown

Rapports Imprimer Annuler Valider

Il valide

Un message vous informe que la conclusion est bien enregistrée

La conclusion a bien été enregistrée.

Dans le même temps un mail est envoyé au club visiteur....

